



☎ 03-44-02-18-52

[mairie.st-martin-le-noeud@wanadoo.fr](mailto:mairie.st-martin-le-noeud@wanadoo.fr)

République Française

Mairie de SAINT MARTIN LE NŒUD

3 rue de la Mairie  
60000 SAINT MARTIN LE NŒUD

## **NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Le Maire, ordonnateur des dépenses et des recettes, rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte administratif rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes et présente les résultats de l'exécution du budget définissant les opérations réalisées au cours de l'année

Le compte administratif retrace donc l'exécution budgétaire et constitue la dernière étape du cycle budgétaire

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et recettes engagées au 31 décembre et non réalisées

Ce document, qui se présente formellement de la même manière que le Budget pour permettre la comparaison, rapproche les prévisions budgétaires inscrites des réalisations effectives en dépenses et en recettes. Il constate les résultats comptables de l'exercice et constitue la dernière étape du cycle budgétaire.

Contrairement au budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section, et dégage les résultats de l'exercice, en retraçant l'exécution dans le respect des autorisations budgétaires votées.

Mesuré par le rapport entre les montants réalisés et les crédits inscrits, le taux d'exécution budgétaire permet de juger de la qualité des prévisions. Pour l'interpréter, il convient d'avoir à l'esprit que le principe de sincérité budgétaire impose d'évaluer le plus précisément possible les recettes et les dépenses. Toutefois la prudence nécessite d'éviter de surestimer les recettes et au contraire de bien prendre en compte la totalité des dépenses. En conséquence, le taux d'exécution des recettes est souvent supérieur à 100% alors que le taux d'exécution des dépenses est obligatoirement inférieur à 100%.

Le Compte Administratif 2021 respecte ces grands principes.

Même si l'exécution a encore été perturbée par la crise sanitaire de la Covid-19, on relève que le taux d'exécution des recettes est de 107,52 % (avec des chapitres concernés par un décalage disproportionné : notamment le 013 puisqu'il est impossible de prévoir le montant des remboursements sur rémunération du personnel et le 77 qui enregistre les produits exceptionnels) et celui des dépenses de 74,19 %.

Aux dépenses de fonctionnement en hausse (malgré des économies réalisées) se superposent des recettes de réservation de la Salle des Fêtes en repli.

Les informations contenues dans le Compte Administratif sont concordantes avec celles présentées dans le Compte de Gestion établi par le comptable public.

**I) SECTION DE FONCTIONNEMENT** (Récapitulatif de la présentation générale du compte administratif)

L'excédent de fonctionnement de l'année 2021 est de 303 581,52 €, en progression de 137.60 % par rapport à 2020.

## **A) LES DEPENSES**

### **1) Charges à caractère général (chapitre 011)**

Au total, 261 975,14€ réalisés pour 330 526€ prévus soit un écart de 68 550,86€ (-20,74 %).

Le chapitre a atteint un niveau de 79,26 % qui témoigne d'un effort régulier de gestion sur la base d'un ajustement assez précis des inscriptions budgétaires pour cet exercice.

Certains postes budgétaires ont dépassé cependant leur niveau d'inscription alors que d'autres ont émargé à la baisse voire en équivalence ; mais l'ensemble des mouvements est resté dans l'enveloppe du chapitre.

Le dépassement de ce chapitre concerne essentiellement le changement d'enregistreur à l'école, le renouvellement de licences Microsoft et antivirus, le marquage routier, le comblement des nids de poules ou encore le bornage de la rue de St Léger en Bray.

Un autre poste constaté en légère hausse porte sur la distribution des goûters aux enfants de la garderie périscolaire, dans la mesure où nous sommes en recherche d'une optimisation de l'équilibre alimentaire.

Les autres dépenses sont stabilisées.

La distribution d'eau fait l'objet d'une surveillance assidue vis-à-vis des fuites sur le réseau.

## 2) Dépenses de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel émarginent à 269 056,73€ réalisés pour 277 500€ prévus soit un écart de 8 443,27€ (-3,04%) une marge de manœuvre correcte qui laisse une aisance correcte dans les recrutements pour la gestion des arrêts de travail.

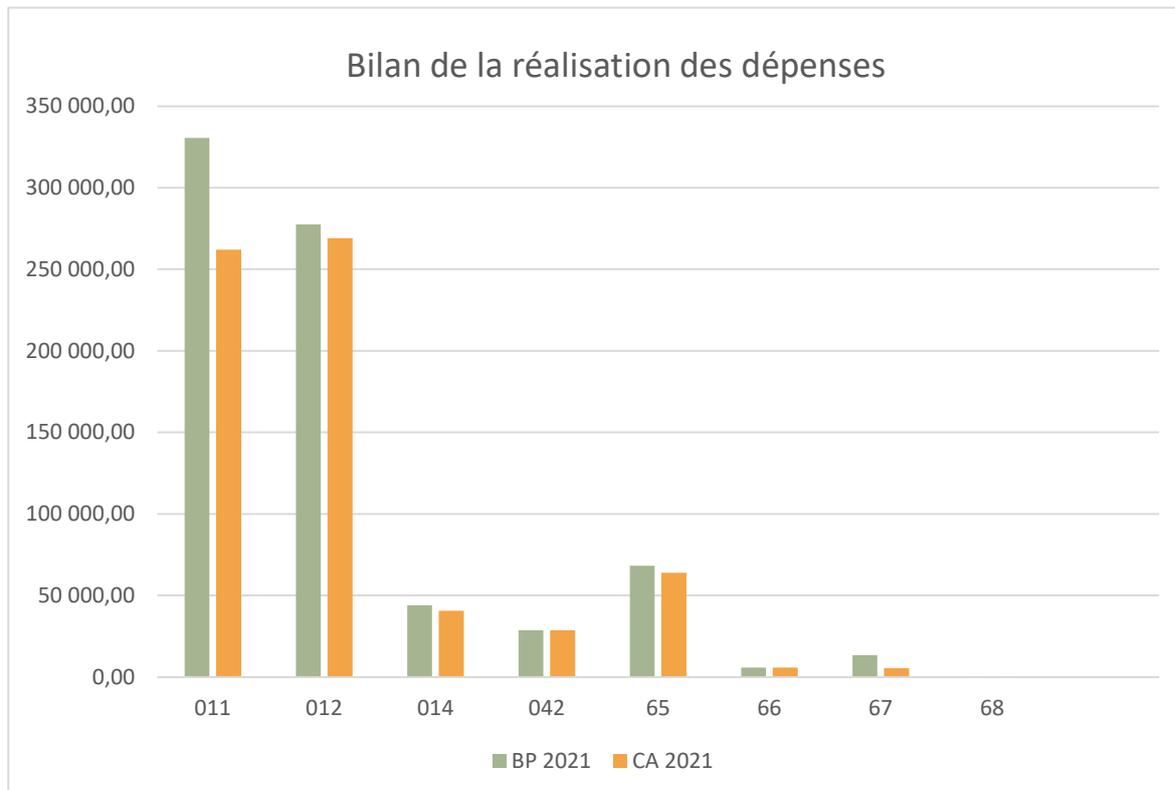
Les dépenses de personnel qui demeurent le premier poste de charges de fonctionnement enregistre une augmentation due d'une part à l'évolution normale de carrière des agents et d'autre part à la mise en place du protocole sanitaire contre la covid-19.

## 3) Subventions et participations (chapitre 65)

Au total, le chapitre 65, réalise 63 874,84€ globalement stable sur les 68 295€ prévus.

## 4) Charges financières (chapitre 66 et 16)

Les réalisations liées aux charges de la dette s'établissent conformément aux prévisions à :  
58 326,29€ en section d'investissement pour l'amortissement du capital ;  
5 758,21€ en section de fonctionnement pour les intérêts de la dette.



L'ensemble de ces données traduit les efforts engagés par la Commune vers une maîtrise de ses coûts de fonctionnement malgré un contexte inflationniste et règlementaire souvent défavorable.

## B) LES RECETTES

Une comparaison n'est pas opérante : certaines recettes émergeant sur ce chapitre présentent un caractère aléatoire et non reductible (indemnisation des sinistres notamment).

### 5) La fiscalité (chapitre 73)

Les recettes fiscales ont totalisé 512 683,00€ pour 488 000€ prévus soit un écart de 24 683,00€ (+5.06%).

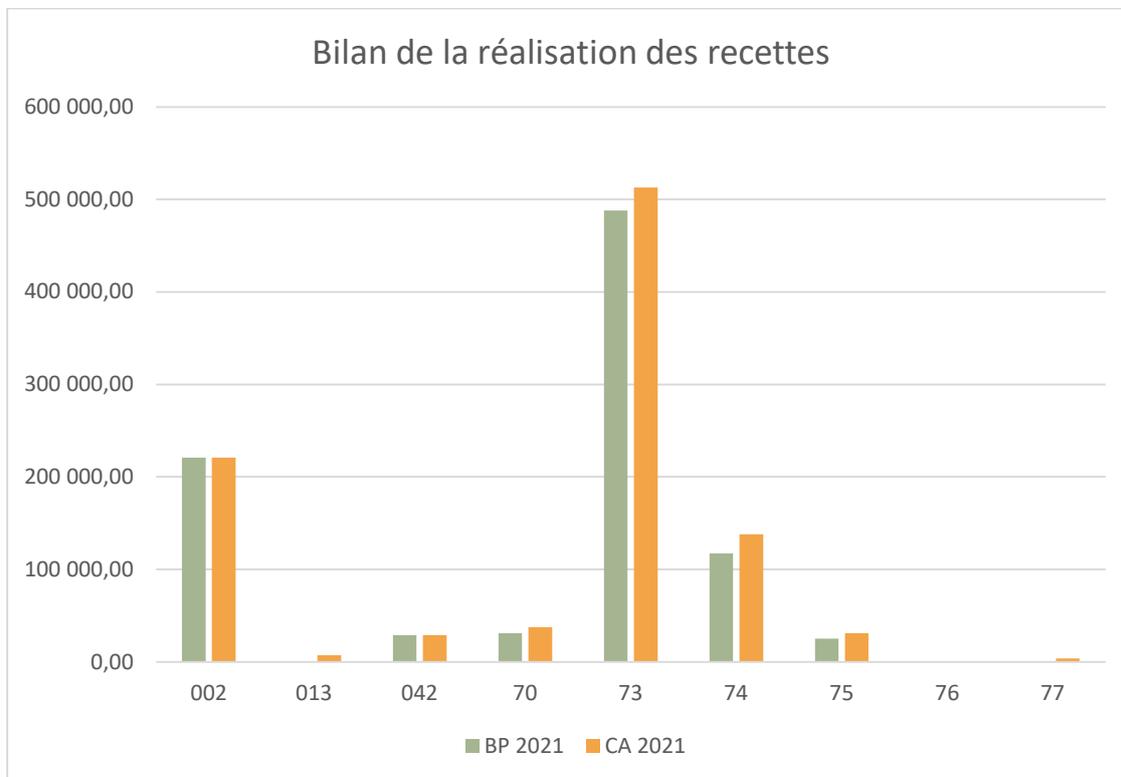
Dans le respect des engagements pris par le Conseil Municipal, les taux d'imposition communaux sont restés inchangés depuis plus de quatre mandatures. C'est la revalorisation annuelle des bases qui assure la progression de la recette.

### 6) Les dotations et participations (chapitre 74)

Les dotations et participations n'étaient pas connues à l'établissement du Budget Primitif et raisonnablement estimées à 117 400€ par mesure de précaution dans le contexte drastique.

Une légère baisse de la dotation forfaitaire est à remarquer par rapport à 2020.

Elles se sont finalement élevées à 137 963,94€.



Les revenus des immeubles sont corrélativement fonction du taux d'occupation de la Salle des Fêtes et sont par définition fluctuants et difficilement prévisibles.

## **II) SECTION D'INVESTISSEMENT (Récapitulatif de la présentation générale du compte administratif)**

On constate souvent de fortes différences entre le budget et le Compte Administratif. Cela s'explique par le fait qu'au budget l'ensemble des projets sont inscrits alors qu'au Compte Administratif seules les dépenses réalisées figurent.

L'exécution de la section d'investissement a conduit à un solde négatif d'un montant de 143 831,37€ reporté au budget.

Puisque la section d'investissement est déficitaire, il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat c'est-à-dire le virement de la section de fonctionnement pour combler le déficit d'investissement. Ce déficit est comblé en affectant en recettes d'investissement le montant nécessaire à l'article 1068-excédents de fonctionnement capitalisé, le reliquat est reporté en recettes de fonctionnement au 002.

L'année 2021 a été marquée par un effort considérable d'investissement encore jamais constaté. Il est essentiellement dû à la construction de l'extension de l'école.

Cet effort d'investissement supposait de contracter un emprunt de 115 000 €uros qui néanmoins n'a pas été réalisé. En effet, la Commune disposait de réserve qui ont permis d'éviter l'endettement.

Cependant, le programme d'investissement 2021 n'a été que partiellement réalisé en ce qui concerne l'extension de l'école maternelle, impliquant un glissement de programmation de cette opération sur 2022 qui marquera de fait une forte concentration d'investissement sur le prochain exercice.

### **C) LES DEPENSES**

L'impact des reports de crédits d'opération en cours sur le volume des dépenses d'investissement est conséquent : 90 872€ en 2021 pour 1 472€ en 2020.

Les pages 17 et 19 au compte administratif détaillent les opérations d'investissement.

On relèvera que les prévisions ont été globalement réalisées à hauteur de 53,69% des ouvertures de crédits.

### **D) LES RECETTES**

En 2021, la section d'investissement a été financée de la manière suivante :

- 13 403,04 € au titre du Fonds de Compensation de la TVA sur les dépenses de 2019, montant équivalent à notre attente du décalage de paiement (encaissement de février 2021).

- 11 243,42€ en taxe d'aménagement pour 3 600€ prévus.
- 28 726,05€ d'amortissement conformément à notre tableau.
- 26 100,00€ de subventions seulement sur les montants attendus (report du versement sur travaux de 2022 suite au retard dans le projet d'extension de l'école maternelle).

Globalement, l'exécution du budget 2021 révèle des soldes de gestion globalement en baisse.

	2019	2020	2021
recettes de fonctionnement hors art. 775 produits des cessions	868 964,34	798 799,74	758 612,46
-dépenses de fonctionnement hors art. 66111 intérêts de la dette	731 441,53	679 775,96	669 903,08
= épargne de gestion	137 522,81	119 023,78	88 709,38
-intérêts de la dette	7 157,15	6 324,98	5 758,21
= épargne brute	130 365,66	112 698,80	82 951,17
-remboursement de la dette en capital	56 969,14	57 803,90	58 326,29
= épargne nette	73 396,52	54 894,90	24 624,88

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Elle est appelée aussi « capacité d'autofinancement » et doit permettre à minima de couvrir le remboursement de la dette en capital et, au-delà, les dépenses d'équipements.

En 2021, elle se monte à 82 951,17€ notamment grâce à une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement. Cet effort doit être maintenu. Comme l'indique le tableau ci-dessus, elle est en baisse en 2021.

Il est à noter la finalité de préserver une certaine capacité d'autofinancement afin de pouvoir continuer à financer les investissements sans augmenter l'encours de la dette.

Cette étape permet de déterminer ensuite la « capacité de désendettement » c'est-à-dire le niveau d'endettement de la Commune en calculant le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du capital de sa dette.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le capital restant dû s'élevait à 408 822,28 €. La durée d'extinction de la dette, si la commune consacrait l'intégralité de son autofinancement au remboursement du capital, atteint 4,93 années, durée très convenable.

L'épargne nette permet de chiffrer, après remboursement du capital des emprunts, les réserves disponibles pour financer les dépenses d'équipement.

Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La capacité d'autofinancement nette est une des composantes du financement disponible.

Certifié sincère et véritable sur 7 pages, le 4 avril 2022

Jean-Marie DURIEZ, Maire